

# Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Déposé le:

19/12/2024

à distribuer avant le:

27/12/2024

CAEN PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# Produire là où on consomme !

## Agenda

16 janvier

Voeux de l'UD

21 janvier

Voeux UL Dives

23 janvier

Voeux UL Caen

06 février

Journée d'étude travailleur.euses sans papiers

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : [courrier.ud1404@orange.fr](mailto:courrier.ud1404@orange.fr)



# L'extrême droite ou la grande IMPOSTURE sociale !

Extraits du mot d'accueil de **Nathalie BAZIRE**

Au colloque du 05/10/2023

La banalisation du Rassemblement national et de ses idées mortifères sont devenues une réalité, en particulier dans les milieux politiques et médiatiques. L'imposture sociale véhiculée par les partis d'extrême droite se propage. Ce soit-disant défenseur des catégories populaires n'a qu'un seul objectif, accéder au pouvoir. L'instrumentalisation de la précarité, l'absence de réponses aux besoins des travailleurs nourrissent le terreau de l'extrême droite et engendrent la banalisation de ses idées. Des idées pourtant toujours aussi nauséabondes malgré un changement de sémantique. Même si la priorité nationale a remplacé la préférence nationale, le rejet de l'autre, la xénophobie, demeurent le ciment de l'extrême droite.

L'inquiétude de son accession au pouvoir à la prochaine présidentielle est bien réelle. Face à la multiplication des attaques, en particulier sur les réseaux sociaux, nous avons besoin de travailler à l'appropriation du sujet par toute la CGT.

Du matériel et des journées d'étude sont à disposition sur les territoires. Une formation confédérale de quatre jours est en train d'être mise en place.

Au-delà de l'engagement collectif, les idées d'extrême droite continuent de progresser aussi dans les propres rangs de la CGT. Nous devons donc être lucides et en tirer les conséquences. Nous devons être force de propositions pour mener la bataille qui s'impose.

Les batailles revendicatives engagées par la CGT pour les augmentations de salaire, l'égalité salariale femme-homme, la défense du système solidaire de retraites, la défense de notre industrie, de nos services publics, sont une main levée contre l'extrême droite.

N'hésitons jamais à réaffirmer que le racisme n'a pas sa place à la CGT, que notre organisation est résolument antifasciste.

## L'EXTRÊME DROITE EST L'ENNEMIE DES TRAVAILLEURS ET L'ALLIÉE DU PATRONAT

L'extrême droite peut bien prétendre défendre nos intérêts. Pourtant, c'est un outil du patronat pour diviser les salariés en fonction de leur origine, de leur genre, de leur nationalité...

Derrière les discours... **La preuve par les votes :**

### 10 VOTES QUI DÉMONTRENT L'IMPOSTURE SOCIALE DE L'EXTRÊME DROITE

**EN FRANCE**

- BLOCAGE DES PRIX (CONTRE L'INFLATION)** LE RN VOTE CONTRE
- AUGMENTATION DU SMIC À 1500€ NET** LE RN VOTE CONTRE
- RÉTABLISSEMENT DE L'ISF (IMPOT SUR LA FORTUNE)** LE RN VOTE CONTRE
- INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION** LE RN VOTE CONTRE
- LA RÉDUCTION DES DROITS AU CHOMAGE** LE RN VOTE POUR !

**EN EUROPE**

- PROTECTION DES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES** LE RN VOTE CONTRE
- LA REVALORISATION DES PERSONNELS SOIGNANTS** LE RN VOTE CONTRE
- LUTTE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES** LE RN VOTE CONTRE
- MISE EN PLACE D'UN SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN** LE RN VOTE CONTRE
- LUTTE CONTRE LES ABUS DES MULTINATIONALES** LE RN VOTE CONTRE

**Personne ne nous fera de cadeaux: en plus de la pression populaire les solutions reposent aussi sur notre capacité à nous organiser en commençant par nous syndiquer !**

# Nous sommes debout, et nous le resterons jusqu'à la victoire !

**D**epuis quelques mois, nous sommes confrontés à une vague de plan de licenciements et à une casse industrielle d'une ampleur sans précédent.

Dans notre département, la liste des PSE, des réorganisations, des suppressions d'emplois, s'allonge de semaines en semaines ! INTEVA à Esson, Batimetal à Douvres, SIDEL à Lisieux, BOSCH à Mondeville, vente de SANOFI à un fonds d'investissement américain, rachat de VALEO, réorganisations chez Stellantis avec ou sans Tavarez, chez Renault Trucks, casse des outils industriels comme le Fret SNCF, fermeture de Tockheim à Grentheville, de Schneider à Bourguébus...

Depuis des années, la CGT ne cesse de dénoncer les stratégies de désindustrialisation et de casse sociale que mène le patronat de l'industrie, qu'il soit de l'auto, de la pharma, de l'agroalimentaire ...

A chaque fois, salariés et CGT se heurtent à un mur de fatalité et de résignation de la part du gouvernement et des pouvoirs publics, qui acceptent les diktats du grand patronat, voire les accompagnent dans leur stratégie mortifère.

Que cela soit dans la filière automobile ou dans d'autres, ce n'est que très rarement parce qu'il n'y a plus de travail ou de commandes que les entreprises, licencient, ferment ou restructurent, c'est le plus souvent pour réaliser toujours plus de marges financières, comme en témoignent les bénéfiques records engendrés par STELLANTIS, SANOFI, LACTALIS et RENAULT en 2023.

Ce qui se passe aujourd'hui est la preuve évidente que ce ne sont pas les cadeaux fiscaux, les réformes régressives de l'assurance chômage, des retraites, les aides publiques et les exonérations de cotisations sociales ou encore, la casse des conventions collectives, qui font des politiques de développement industriel et de création d'emplois.

C'est une vérité brutale : la casse de l'industrie et la casse des services publics ne sont pas des coïncidences, mais les deux faces d'une même médaille. C'est un choix de société, une politique où tout est soumis aux intérêts financiers : délocalisations pour maximiser les profits, privatisations des services publics pour engraisser les actionnaires.

Et que reste-t-il pour nous, travailleurs et citoyens ? Des déserts industriels et des déserts médicaux ! Quand nos usines ferment, ce ne sont pas seulement des emplois industriels qui disparaissent, ce sont des territoires entiers qui s'effondrent. Les commerces meurent, les écoles se vident, les hôpitaux ferment, les transports publics deviennent inexistantes, les triages de fret disparaissent. Le tissu industriel qui fait vivre notre département est aussi la colonne vertébrale de nos services publics.

## EDITO



**Allan BERTU**  
Secrétaire Général  
Union Départementale  
CGT du Calvados

C'est tous ensemble que nous devons lutter, parce que notre combat est un seul et même combat : celui de la dignité et de la justice sociale. Ce qui nécessite une rupture avec les stratégies mortifères des donneurs d'ordre et des politiques néolibérales en France et UE.

Face à cette casse industrielle organisée et préméditée, la CGT se mobilise pour relever les défis industriels et environnementaux.

D'autres solutions existent pour réindustrialiser et garantir la souveraineté nationale à condition de prendre en compte et mettre en place un plan d'urgence à partir des propositions alternatives que porte la CGT depuis des années à partir d'une autre logique.

Nous ne construirons pas l'avenir industriel de la France sur des ruines !

L'industrie doit être faite pour répondre aux besoins humains et aux défis environnementaux et pas à la financiarisation de l'économie.

C'est la raison pour laquelle nous demandons des assises de l'industrie pour notre département. L'objectif étant de faire un état des lieux, de donner la parole aux travailleuses et travailleurs des filières afin de mettre en œuvre les relocalisations d'activités pour produire là où l'on consomme.

Pour obtenir la prise en compte de nos propositions, nous devons amplifier les mobilisations à partir des entreprises et en convergences de luttes dans les groupes et sur les territoires. Le retour à l'entreprise, le développement des cahiers revendicatifs au plus près de la production, voilà ce que s'emploiera la CGT dans les prochaines semaines !

Ils veulent nous faire croire que tout est perdu, que la désindustrialisation est une fatalité, que le démantèlement des services publics est inévitable. Mais ils sous-estiment une chose essentielle : **notre force collective.**

Nous sommes la classe ouvrière, la colonne vertébrale de ce pays. Sans nous, pas d'usines, pas de trains, pas d'hôpitaux, pas d'avenir !

Ce qu'ils détruisent, nous le reconstruirons ! Ce qu'ils veulent nous voler, nous le reprendrons, mètre par mètre, usine par usine, service par service.

Le frisson qu'ils devraient sentir, ce n'est pas celui de notre peur, mais celui de notre colère. Parce que nous ne reculerons pas. Parce que **nous sommes debout, et que nous le resterons jusqu'à la victoire !**

# La vie syndicale



## **L'importance pour les syndicats de reverser en temps et en heure les cotisations de leurs syndiqués :**

La force de notre CGT dépend de notre solidarité financière. La CGT est une organisation vivante, portée par des femmes et des hommes qui donnent de leur temps, de leur énergie, et souvent de leurs forces, pour défendre les droits des travailleurs. Mais notre capacité à agir repose aussi sur un socle fondamental : notre indépendance financière.

Les cotisations sont bien plus que des contributions. Elles symbolisent notre unité, notre force, et notre détermination à ne dépendre que de nos adhérents, pour rester libres de toute pression extérieure, qu'elle vienne de l'État, du patronat ou de tout autre acteur.

## **Un acte militant essentiel !**

Acquitter sa cotisation n'est pas un geste administratif. C'est un acte militant. C'est affirmer haut et fort que l'on appartient à une organisation qui lutte pour les droits des travailleurs, le changement de société. C'est donner à notre UD 14 les moyens de se battre : pour soutenir les unions locales, pour former nos délégués, pour organiser des mobilisations, pour répondre à toutes celles et ceux qui comptent sur nous.

Sans votre engagement à travers le règlement à l'heure des FNI et timbres, notre capacité d'action s'affaiblit. Et dans ce monde où les attaques contre notre classe se multiplient, où les inégalités explosent, nous ne pouvons pas nous permettre d'être affaiblis.

Lorsque chaque syndicat paie ses timbres, c'est toute la CGT qui se renforce. Chaque timbre versé permet de soutenir nos camarades dans les moments difficiles, de financer des actions d'envergure, et d'étendre notre présence là où les travailleurs en ont le plus besoin. C'est un engagement solidaire envers les autres syndicats, mais aussi envers chaque syndiqué qui fait confiance à notre organisation.

**MERCI aux syndicats qui ne l'ont pas encore fait de procéder au reversement des cotisations 2024 !**

## **L'importance des données fiables dans notre Cogitiel :**

Aujourd'hui encore, plus de 700 camarades dans le Calvados ne reçoivent pas le mensuel « Ensemble » de la CGT. La raison ? L'adresse enregistrée dans leur fiche Cogitiel est erronée.

L'Union départementale compte sur les syndicats pour vérifier si des fiches de leurs syndiqué(e)s sont concernées (une adresse erronée apparaît en rose dans Cogitiel) et, le cas échéant, demander au ou à la camarade sa bonne adresse postale afin de la corriger dans Cogitiel. Alors, le ou la camarade recevra enfin le mensuel « Ensemble » auquel lui donne droit sa cotisation syndicale.

## **L'importance, pour un syndicat, d'être dans la légalité :**

Une extrême vigilance de la part des syndicats doit porter sur les 3 points suivants :

- Un respect des statuts quant à la régularité de la tenue des congrès
- Le dépôt des statuts du syndicat en mairie ET, en cas de modification, le dépôt des statuts mis à jour
- La publication obligatoire des comptes annuels (cf. loi du 20 août 2008)

Le collectif Vie syndicale de l'UD a élaboré un questionnaire qui a été envoyé aux syndicats dont l'adresse mail est renseignée dans Cogitiel. A ce jour, 10 syndicats l'ont complété et renvoyé.

## **(La feuille jaune au centre de ce journal.)**

MERCI aux syndicats qui ne s'en sont pas encore emparés de prendre un peu de temps pour le remplir et de le renvoyer à l'UD par courrier (UD CGT du Calvados 8 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN) ou par mail (vsudcgt14@orange.fr)



# Formations syndicales

# CGT



## Edito

*Sandrine BREL*

**D**ans un monde du travail en constante évolution, où les droits des salariés sont souvent bafoués, la formation syndicale devient plus que jamais un levier indispensable pour la défense des travailleuses et des travailleurs.

L'Union Départementale CGT du Calvados met donc en place des formations syndicales, accessibles à toutes et tous, qu'ils soient militants ou jeunes syndiqués désireux d'en savoir plus sur notre syndicalisme de conquêtes sociales, leurs droits et les outils pour les mettre en place.

Nous avons toutes et tous besoin de ces temps de formation syndicale qui ouvrent la porte à la réflexion, aux échanges et aux apports de connaissances.

Prendre le temps de se former aujourd'hui, c'est se permettre d'être plus efficace dans ses mandats et ses responsabilités de demain.

Le collectif formation syndicale de l'UD 14 vous propose un agenda dans lequel, je l'espère, vous trouverez réponse à vos besoins.

Si des besoins spécifiques se font ressentir dans vos structures respectives, nous ferons de notre mieux pour y répondre.

Vous trouverez dans ce journal, l'agenda, les courriers de demande de congés de formation syndicale et devis pour les formations spécifiques. Tous les documents sont en ligne sur notre site cgt Calvados. [calvados.cgt.fr](http://calvados.cgt.fr)

Nous avons également remis le parcours de formation syndicale générale afin de vous aider à vous repérer par rapport aux anciennes appellations.

Les formations spécifiques sont facturées à l'employeur (CSSCT), au CSE (CSE).

Les autres formations sont facturées 20 euros par jour à la structure dans laquelle le stagiaire est syndiqué. (Prise en charge repas et transport)

Au nom du collectif Formation syndicale, je vous souhaite de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

RESPONSABLES FORMATION SYNDICALE DE:	TELEPHONE	COURRIEL
Union Départementale	SANDRINE BREL 06.45.46.76.92	<a href="mailto:slbcgt@orange.fr">slbcgt@orange.fr</a>
Union Locale Caen	JACKY BRIFFAUD 06.85.76.66.00	<a href="mailto:jackybriffaud@orange.fr">jackybriffaud@orange.fr</a> <a href="mailto:ulcgtcaen@orange.fr">ulcgtcaen@orange.fr</a>
Union Locale d'Hérouville	MARYLINE DUFIEUX 06.83.51.62.68	<a href="mailto:ulcgttherouville@wanadoo.fr">ulcgttherouville@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:maryline.dufieux@orange.fr">maryline.dufieux@orange.fr</a>
Union Locale Cormelles le Royal	Jean-Luc LEMAROIS 06.70.73.95.22	<a href="mailto:jean-luc-lemarois@orange.fr">jean-luc-lemarois@orange.fr</a> <a href="mailto:ulcgtcormelles@gmail.com">ulcgtcormelles@gmail.com</a>
Union Locale Bayeux	ALAIN-GILLES MERIMEE 06.12.11.46.40	<a href="mailto:alaingilles14@orange.fr">alaingilles14@orange.fr</a> <a href="mailto:ulcgtbayeux@riseup.net">ulcgtbayeux@riseup.net</a>
Union Locale Lisieux	CAMILLE PUJOL 06.63.39.89.39	<a href="mailto:camillepujol@laposte.net">camillepujol@laposte.net</a> <a href="mailto:ulcgt.lisieux@wanadoo.fr">ulcgt.lisieux@wanadoo.fr</a>
Union Locale Dives sur mer	ERIC LEGRAIN 06.44.82.22.25	<a href="mailto:ulcgt.dives@orange.fr">ulcgt.dives@orange.fr</a> <a href="mailto:Legrain-cgt@orange.fr">Legrain-cgt@orange.fr</a>
USR (Retraités)	OLIVIER ZUIANI 06.07.79.18.29	<a href="mailto:olivier.zuiani@laposte.net">olivier.zuiani@laposte.net</a>

**À faire valider par le CSE**

UD CGT Calvados  
8, rue du Colonel Remy  
14000 Caen.

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité Social et  
Economique  
Nom de la société  
Adresse  
Code postal et ville  
A....., le.....2025.

Devis pour la formation économique des membres du Comité Social et Economique d'Entreprise ou  
Etablissement.

Madame, Monsieur,  
Conformément aux articles L. 2315-63 du code du travail, (Nom et prénom du salarié.....)  
a demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres titulaires du comité social  
économique.

Cette formation est organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé et se  
déroulera du ...../...../..... au ...../...../..... pendant 5 jours.

Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-dessous Nous vous  
demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la mention « bon pour accord » par  
courriel : slbcgt@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante :  
Union Départementale CGT - Formation syndicale 8, rue du Colonel Remy 14000 Caen.

FRAIS PEDAGOGIQUES : 427,68 € x 5 jours = \_\_\_\_\_, \_\_\_ €  
FRAIS DE SEJOUR : REPAS MIDI 17,50 € X 5 repas = \_\_\_\_\_, \_\_\_ €  
TOTAL= \_\_\_\_\_, \_\_\_ €  
FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :  
0,17 € x \_\_\_\_\_ kms = \_\_\_\_\_, \_\_\_ €  
PRIX TOTAL : \_\_\_\_\_, \_\_\_ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au : 06.45.46.76.92  
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.  
Signature

Ce courrier est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.

Date : \_\_ / \_\_ / 2025

Nom et Prénom du secrétaire du CSE : \_\_\_\_\_  
Mention manuscrite « Bon pour accord » :

Signature :

# Les courriers préalables impératifs à toute formation syndicale CSE

← Le devis



## La demande d'absence à l'employeur



**CSE DEMANDE EMPLOYEUR**

A adresser, à votre employeur au moins 30 jours à l'avance.  
Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé  
de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception

Nom, prénom  
Adresse

Madame la directrice / Monsieur le  
directeur Nom de la société  
Adresse  
Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation au Comité Social Economique

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-16, L2315-17 et L2315-63 du code du travail,  
j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du  
.....au....., en vue de participer à un  
stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui  
est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de  
travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, Monsieur le Directeur, l'expression  
de mes sentiments distingués.

Signature

**La formation des élus du CSE**

- Formation économique
- Formation santé, sécurité et conditions de travail
- Elus titulaires Entreprises 50 salariés et +
- Elus titulaires et suppléants Entreprises de toute taille
- 5 jours renouvelés après 4 ans de mandat
- 5 jours renouvelés après 4 ans de mandat (5 élus CSE / 5 membres CSECT)
- Organisme de formation agréé choisi par les élus
- Organisme de formation agréé choisi par les élus
- Envoyer sa demande 30 jours avant
- Envoyer sa demande 30 jours avant
- Salaires payés par l'employeur
- Frais de formation payés par le CSE
- Salaires payés par l'employeur
- Frais de formation payés par l'employeur

**La formation est de droit**  
L'employeur ne peut pas refuser. Il peut seulement reporter le congé de formation après accord du CSE ou si les quotas sont dépassés.

# Les courriers préalables et impératifs avant une formaion CSSCT

La demande  
d'absence



Nom prénom :

Adresse :

Tel :

Monsieur le Directeur,  
Société :  
Adresse :

A ....., le .....2025.

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Monsieur le Directeur,

En vue de participer à un stage de formation économique, sociale environnementale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Du ..... AU ..... 2025

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du code du travail, je vous rappelle l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Des lois du 11.01.1984 et du 23.11.1982 et du décret du 15.06.1984 (pour la fonction publique d'Etat) \*

Des décrets du 22.05.1985 et du 04.03.1994 (pour la fonction publique territoriale) \*

De la loi du 09.01.1996 et du décret du 06.05.1988 (pour la fonction publique hospitalière) \*

\*(Cocher la mention utile)

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

## DEMANDE EMPLOYEUR / CSE COMMISSION SANTE CONDITIONS DE TRAVAIL

Nom, prénom :

Adresse :

Madame la Directrice/Monsieur le directeur

Société

Adresse

A ....., le .....2025

Objet : demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail

Madame la Directrice/Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2315-16, L 2315-17, L 2315-18, R 2315-12, R 2315-20 et R 2315-21 je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant qu'élu-e au Comité Social et Economique.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu

du ..... / ..... / 2025 au ..... / ..... / 2025 à ..... pendant 5 jours.  
(Préciser les dates de début et de fin de stage et le lieu de la formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

FRAIS PEDAGOGIQUES : 427,68 € x 5 jours = \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €  
FRAIS DE SEJOUR : REPAS MIDI 17,50 € X 5 repas = \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €  
TOTAL = \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €

FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit : \_\_\_\_\_ euros x \_\_\_\_\_ kms = \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €

PRIX TOTAL : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €

S'il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : \_\_\_\_\_ et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur ..... Merci d'adresser le bon de commande à : Union Départementale CGT - Formation syndicale 8, rue du Colonel Remy 14000 Caen.

Merçi de préciser le code SIRET de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Le devis  
adressé  
à l'employeur



# PARCOURS DE FORMATION

« Outiller pour être acteur toute sa vie »

Notre ambition est que chaque syndiqué.e puisse au moins avoir accès à la formation « participer à la vie de la CGT »

DECOUVRIR la CGT

Objectif général

Les salarié.e.s seront en capacité d'identifier la richesse créée par leur travail et l'importance de se syndiquer à la CGT.

Module en présentiel  
(2 heures)



Module en ligne  
www.cgt.fr  
(30 minutes)

Lien pour accéder à la vidéo 30mn en ligne:

[https://cbf.cgt.fr/moodle/mod/scorm/player.php?a=1&currentorg=Cours\\_ID1\\_ORG&scoid=2&sesskey=1cjYTtzSAk&display=popup&mode=normal](https://cbf.cgt.fr/moodle/mod/scorm/player.php?a=1&currentorg=Cours_ID1_ORG&scoid=2&sesskey=1cjYTtzSAk&display=popup&mode=normal)

Ou scannez le QR code



## S'IMPLIQUER dans la CGT

Objectif général : Les nouveaux,elles syndiqué.e.s seront en capacité d'identifier l'organisation de la société et leur place dans la CGT.

Identifier en quoi consiste la mondialisation. Déterminer la place du travail salarié dans ce système, le lien de subordination. Identifier quelques conséquences du système capitaliste mondialisé.

Identifier les champs de la vie sociale concernés par l'action syndicale et l'importance de cette action, du local à l'international, pour conquérir de nouveaux droits.

Identifier les principes de vie démocratique de la CGT, notre démarche revendicative et les principes de vie du syndicat dans l'entreprise. Se situer dans la CGT.

Module en présentiel  
(1 journée)

Journée réalisée dans les Unions locales ou dans les syndicats

# SYNDICALE GENERALE

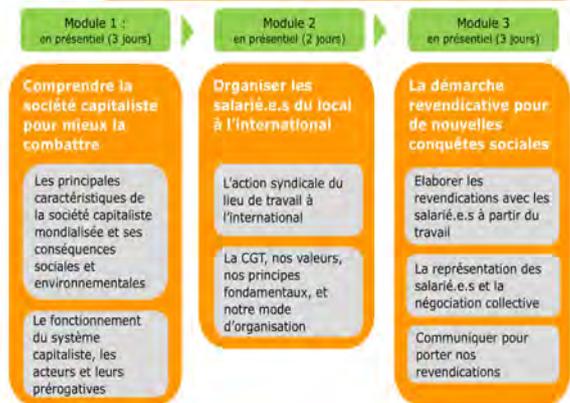
## PARTICIPER à la vie de la CGT



Organisé en modules de 3 ou 2 jours en présentiel  
Par les unions locales  
Peuvent être suivis séparément ou rassemblés (1et 2) ou (2 et 3)  
Ce bloc remplace le Niveau 1 Tronc commun (5jours) et les 3 modules de 2 jours chacun du Niveau 1 (feuille de paie / Lire l'heβδο et rédiger un tract / Elu.e.s et mandaté.e.s

**POUR TOUTES ET TOUS  
LES SYNDIQUÉ.ES**

## PARTICIPER à la vie de la CGT



**Dans notre département, vous trouverez 2 propositions pour réaliser cette formation « participer à la vie de la CGT » suivant l'Union locale organisatrice**  
Le module confédéral en 3+2+3 jours  
Le module revisité en 5 jours

## DEVELOPPER la CGT



**Pour les premier.es militant.es**  
D'autres modules sont ensuite proposés au niveau fédéral et confédéral



# BAYEUX : Extra-Ball pour la CGT dans le Bessin !

Par **Cédric SURIRE**

Secrétaire de l'UL de Bayeux

En novembre et décembre, deux élections CSE ont eu lieu au sein de deux entreprises du périmètre de l'UL CGT de Bayeux :

## L'EHPAD les Ondines (Groupe DOMUSVI) à Grandcamp-Maisy

Election CSE partielle (moins de 50 salariés / Collège unique) pour le renouvellement des sièges vacants.



la CGT a pu présenter une liste, incomplète malheureusement avec une candidate sur le 2e siège de titulaire (le 1er siège est déjà CGT). La liste ne comportait pas de candidat pour les 2 sièges de suppléants. Dès le 1er tour (28/11) la CGT a remporté le 2e siège de titulaire. Le CSE est donc CGT à 100%

## Association «Les compagnons» à Bayeux

Election CSE (plus de 50 salariés) pour le renouvellement de l'ensemble des sièges au sein de l'association.



Au sein de l'association Les Compagnons, la CGT a pu être présente sur une liste intersyndicale (CGT, SUD, CFDT). Cette liste présentait 2 candidats sur les sièges de titulaires (1 CGT + 1 CFDT) au 2e collège, ainsi que 2 candidats sur les sièges de suppléants (1 CGT + 1 SUD) au 2e collège. Pas de candidats présentés sur le 1er collège. Dès le 1er tour le 06/12, les candidats présentés ont été élus. Le CSE comptera donc 2 sièges CGT sur 4 (1 titulaire + 1 suppléant) au 2e collège.

# HEROUVILLE : Rassemblement devant les grilles de chez HAMELIN !



Vendredi 13 décembre, une vingtaine de salariés n'a pas hésité à faire presque 500 kilomètres pour venir crier sa colère devant les grilles du siège de l'entreprise HAMELIN à Hérouville Saint Clair. Les raisons de cette colère : La décision du groupe Hamelin de fermer sa filiale LECAS industrie à Nersac en Charente. Les agendas OXFORD fabriqués par les 69 salariés charentais le seront désormais et selon les choix de la direction du groupe, par des ouvriers Turques, Roumain ou Serbes.

Alors oui et on le comprend, à l'inquiétude et la tristesse, se mêle une colère légitime pour ces salariés à qui on demande, avant de les virer, de transférer la totalité des données de fabrication et de méthode de la conception des agendas à l'étranger. D'autant plus, quand on sait que ces agendas qu'on va aller fabriquer à des milliers de kilomètres, sont finalement destinés au marché français et notamment à nos lycéennes et lycéens.

Quel autre sentiment pourraient-ils ressentir que celui de la

colère, ces salariés qui, bien malgré eux se voient contraints de participer au dépeçage du savoir-faire de l'entreprise et doivent ainsi cautionner indirectement la décision d'Hamelin de « tuer » Lecas Industries ?

Dans ce contexte où Hamelin ne respecte ni le personnel, ni la législation du travail, seule la lutte s'impose. C'est ce qu'ils ont fait vendredi en venant à Hérouville et en appelant les camarades CGT disponibles sur place à les rejoindre. L'union Locale d'Hérouville, l'Union Départementale et quelques camarades ont répondu présents. Même si bien sûr les grilles de l'entreprise Hamelin sont restées fermées et qu'aucun dirigeant n'a souhaité rencontrer les salariés de la filiale, trois ou quatre médias eux étaient présents !

On le voit une nouvelle fois, au travers de cette fermeture annoncée d'une filiale qui fabrique des produits destinés au marché intérieur, que les discours de nos premiers dirigeants politiques ne sont qu'incantatoires. En réalité aucune action qui viserait à sauvegarder les emplois dans le pays n'est réellement mise en œuvre.

Et pourtant, pas besoin d'avoir fait l'ENA ou autre grande école de commerce pour imaginer les dégâts que la perte de 69 emplois industriels sur une commune de presque 2300 habitants, va occasionner ! Si on y ajoute le coût environnemental des milliers de kilomètres que vont parcourir les futurs agendas pour rejoindre nos écoles, la note que s'appête à nous faire payer le PDG du groupe HAMELIN pour augmenter les dividendes de ses actionnaires s'annonce salée ! Mais ça, que voulez-vous, mon pauvre monsieur, **c'est le système !**

Par JJ Morel Poirier



# TWISTO CAEN

Le transport urbain de voyageurs dans l'agglomération caennaise ou Caen-la-Mer est actuellement à la charge de Keolis Caen Mobilités dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2024. Le 1er janvier 2025, c'est RATP DEV qui aura la charge de gérer nos bus et tramways dans l'agglomération, et ce, pour les 6 ans à venir... Il est vraiment temps de tourner la page pour l'équipe CGT en place depuis les dernières élections en juin 2023.

En effet, en avril 2023, l'équipe CGT avait déjà alerté la direction de Keolis sur des erreurs à grande échelle dans le décompte du temps de travail. Le patron était dans le déni, du coup, l'équipe CGT a ordonné que l'on procède à un échantillon de contrôle aléatoire sur 10 personnes sur les 700 salariés qui composent notre effectif en présence de 2 élus CGT et de 2 membres de la direction.

Cet échantillon a mis en évidence qu'il y avait des erreurs dans 4 dossiers sur 10 soit 40 % !

Face à l'évidence, la direction n'a pas eu d'autre choix que de contrôler tout l'effectif soit 3 ans de décompte du temps de travail avec 36 attachements par personne pour près de 700 salariés qui se verront créditer entre 100 € et 400 €.

S'il n'y avait que cela, on pourrait s'enorgueillir d'avoir rétabli un peu de justice sociale mais les magouilles ne se limitaient pas juste au décompte de notre temps de travail...

Après les dernières élections professionnelles de juin 2023, l'équipe CGT est passée de 3 élu(e)s sur 13 possibles, à 10 élu(e)s, devenant hyper majoritaire et la charge du CSE allait naturellement incomber à des camarades titulaires CSE émanant de la CGT, succédant à une gestion calamiteuse orchestrée précédemment par un duo FO-CFDT...

Après la prise de fonction, l'équipe s'interrogeait sur le peu de moyens ou de marge de manœuvre après la budgétisation des postes principaux que représentent les chèques vacances, la carte cadeau à Noël et la prise en charge partielle de la mutuelle.

Comme vous le savez, depuis 1er janvier 2016, la loi prévoit que la complémentaire santé soit financée à minima à hauteur de 50 % de la cotisation par l'employeur soit 38.28 euros mensuellement par salarié(e) dans notre entreprise. En parallèle, l'employeur versait les 2 % de la masse salariale pour financer les œuvres sociales au CSE mais il en déduisait sa cotisation employeur !!!

Cette erreur comme se plaint à la décrire Keolis ampute notre budget « œuvres sociales » de 15331 € par mois, privant les ouvriers de 184000 € par an depuis 2016 pour une ardoise totale de 1494000 € !

L'employeur, comprenant que l'équipe CGT allait engager une procédure en justice, a fait une proposition de dédommagement de 500000 €, reconnaissant par là-même son « erreur » mais refusée catégoriquement par notre collectif.

**CGT: TOUJOURS DU CÔTÉ DE LA JUSTICE SOCIALE!!!**



Aujourd'hui, notre dossier est déposé devant le tribunal compétent. Nous ne manquerons pas de communiquer quand la décision tombera. **La lutte pour plus de justice sociale continue...**

Par **Samuel Warnier**  
secrétaire général  
CGT Keolis Caen Mobilités...

## Les dépassements d'honoraires :

«les bonnes questions à se poser.»

### Pourquoi des dépassements d'honoraires ?

L'autorisation des dépassements d'honoraires datent de 1980.

Ces derniers sont pratiqués par les professionnels de santé qui estiment que le tarif conventionnel n'est pas suffisant...

Ne riez pas car... Qui paye les dépassements d'honoraires ? Le patient bien sûr, via sa mutuelle s'il en a une...

Pour éviter les « mauvaises surprises », renseignez-vous bien avant de prendre rendez-vous.



L'annuaire « ameli » référence tous les professionnels de santé, en secteurs 1 et 2.

Il permet de connaître les tarifs pratiqués, si le médecin, le professionnel de santé ou l'établissement de soins accepte ou non la carte Vitale, s'il est adhérent à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO.

Les honoraires sont libres pour les médecins en secteur 2. Il leur est demandé d'appliquer ces honoraires « avec tact et mesure » car le montant du dépassement n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie.

Il peut être pris en charge, en totalité ou en partie, par la mutuelle complémentaire, selon les garanties souscrites dans le contrat du patient.

Dans le détail, comment fonctionne le dépassement d'honoraires ? Pour les médecins, il est appliqué à tous les soins pratiqués. Dans ce cas, la Sécurité sociale rembourse toujours 70 % du tarif conventionné ; le reste à charge est donc plus élevé pour le patient.



### Peut-on refuser le dépassement d'honoraires ?

Non, vous ne pouvez pas refuser de payer les dépassements d'honoraires si vous avez consulté un médecin de secteur 2 ou 3. Toutefois, **si vous ne souhaitez pas payer ces frais supplémentaires, il est fortement conseillé de consulter un professionnel de santé de secteur 1** et de consulter la liste des praticiens disponibles sur le site Ameli.fr.



Dans ce cas il est primordial de bien questionner avant, c'est à dire lors de la toute première consultation avec le praticien, si celui-ci applique ou non des dépassements d'honoraires : si le professionnel ne vous le dit pas on peut en effet considérer qu'il y a « tromperie » ... En cas de dépassement d'honoraires, les tarifs des principaux actes doivent être affichés dans la salle d'attente car le praticien est en effet tenu d'en informer son patient.

Si le montant du dépassement d'honoraires est inférieur à 70 € ou encore s'il s'agit d'un acte réalisé ultérieurement, les modalités et la prise en charge peuvent être détaillées à l'oral. Cependant, s'il est supérieur à 70 €, le praticien est obligé de mentionner les prix des actes par écrit, avant leur exécution dans un devis approprié. Si cette obligation n'est pas respectée, il est possible de demander un recours auprès de la CPAM. Dans tous les cas soyons vigilants car lorsque nous-mêmes ou nos proches, sommes concernées, il n'est pas toujours facile d'être objectifs, la charge mentale devant l'accident ou la maladie est parfois très dense ! Ne pas hésiter à demander conseil ou appui auprès des RU d'INDECOSA de votre région qui pourront vous conseiller ou vous assister dans le choix des meilleurs praticiens ou établissements de soin.

Po/le collectif Santé  
Fabienne MALFROY-GRITTI

**PETIT RAPPEL :** Toute adhérente et tout adhérent à la CGT est directement affilié à notre Association de défense des consommateurs INDECOSA-CGT.

Présente dans le Calvados, elle organise des permanences 2 jeudi par mois, au 8 rue du colonel Rémy, (Se renseigner auprès de l'UD au 02.31.83.68.25)

## Qu'est-ce que l'IHS CGT CALVADOS ?

A l'instar de l'IHS CGT NATIONAL, créé en 1982 avec le soutien de la Confédération Générale du Travail qui, mobilise ses atouts et ses compétences pour donner à connaître le plus largement possible l'histoire sociale et singulièrement la longue expérience de la CGT, notre IHS Calvados est une association loi 1901 qui se consacre à toutes les facettes de la vie sociale dans le département.

Des femmes, des hommes ont fait l'histoire et particulièrement dans notre département du Calvados. Elles, ils, occupaient des professions variées, dans les entreprises, administrations, associations, localités, ...

Nous leur devons une grande reconnaissance car n'oublions pas ce que fut leur participation au développement de notre société qui ont abouti aux conquêtes sociales dont nous bénéficions aujourd'hui.

Notre Institut se fixe pour but de vous les faire connaître et d'apporter les témoignages, les éclairages sur ce que furent leurs actions militantes.

## Quelques axes de travail :

- Collecter, traiter, classer les archives des syndicats et des structures sociales ainsi que les biographies de leurs acteurs (tracts, journaux, photos, films, vidéos, etc.).
- Organiser des rencontres, expositions, dans les localités et entreprises du département du Calvados.
- Être acteur de la formation et de l'information des syndiqués à travers les stages et les congrès syndicaux.
- Travailler avec les Comités Sociaux et Économiques, les associations, les collectivités, les établissements scolaires et universitaires, pour apporter une meilleure connaissance de l'histoire du mouvement social et syndical.
- Mettre nos archives à la disposition des chercheurs, historiens, étudiants, qui souhaitent travailler sur l'histoire sociale.
- Travailler avec tous les Instituts d'Histoire Sociale tant au niveau national que départemental ou fédéral, afin d'avoir une cohérence dans nos travaux.
- Participer et amener notre contribution en fonction de nos possibilités à tous rassemblements, manifestations, journées d'études, etc.... ayant pour thème l'histoire sociale dans son sens le plus large

**TRANSMETTRE  
&  
PRESERVER**

**la mémoire  
de l'action syndicale**



La CGT a sa lecture de l'histoire.

Se rappeler que l'histoire est aussi faite par le monde du travail.

Nous n'en sommes pas que des témoins mais des acteurs !

L'Institut d'Histoire Sociale du Calvados se veut être un support et un espace pour favoriser la réflexion et l'échange.

## Les ressources de l'Institut :

- ▶ Cotisations
- ▶ Recettes lors d'interventions à des manifestations
- ▶ Subventions et Dons



**IL EST IMPORTANT POUR LA VIE DE  
L'INSTITUT QUE VOUS ADHÉRIEZ !**

**LA FORCE DE CETTE ASSOCIATION, CE  
SONT SES ADHÉRENTS !**

**RAPPEL :** Les montants de la cotisation annuelle retenus par le conseil d'administration sont :

**15 €** pour une adhésion individuelle

**60€** minimum pour une structure (un syndicat, une UL, UD, association ...)

### Bulletin d'adhésion individuelle ( 15€)

NOM : ..... PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... MAIL : .....  
ACTIF/VE  RETRAITE.E  ADHERENT.E CGT OUI  NON   
Si OUI, NOM DE LA STRUCTURE : .....



### Bulletin d'adhésion d'une structure (60€ minimum )

NOM DE LA STRUCTURE .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... MAIL : .....



**REGLEMENT :** Chèque ou espèces à l'ordre de : IHS CGT 14  
à adresser à : UD CGT 14 - IHS 8 rue du colonel Rémy 14000 CAEN



# LA VIE OUVRIÈRE

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée.

## ABONNEZ-VOUS !

5€/mois

1 an d'abonnement

- > 4 numéros papier/an
- > Versions numériques
- > nvo.fr en illimité
- > Newsletter hebdo



### Vos coordonnées

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

- Je m'abonne à *La Vie Ouvrière* : 60 €/an ou 5 €/mois
- Je m'abonne à *La Vie Ouvrière*, offre solidaire : 80 €/an

### Votre mode de paiement

Chèque à l'ordre de La Vie Ouvrière n° chèque \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Prélèvement automatique en :  1x 60 €  12x 5 € **OFFRE SOLIDAIRE :**  1x 80 €

Merci de remplir, dater, signer l'autorisation de prélèvement ci-contre et **joindre votre RIB**.

### Mandat de prélèvement SEPA

**Titulaire du compte**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**Coordonnées du compte**

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

**Établissement teneur du compte**

Banque \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Créancier :** Nouvelle SA La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris, Case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA: FR87ZZZ632727

Signature : \_\_\_\_\_

Fait à : .....

Date : .....

Code origine : MAG

**Offre valable jusqu'au 31/12/2025 en France métropolitaine.** Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Vos adresses email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement, l'envoi de la lettre d'information numérique et de communication dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr) ou par courrier à La Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site [nvo.fr](http://nvo.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Adressez ce bulletin d'abonnement à : **La Vie Ouvrière – Case 600 – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex**

Tél. : 01 49 88 68 50 – [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr) – [www.nvo.fr](http://www.nvo.fr)

